

CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ D'INVENTION

Publié le 1^{er} octobre 1938

Demande déposée: 9 janvier 1936, 18½ h. — Brevet enregistré: 15 juillet 1938.

BREVET PRINCIPAL

Henri COLOMB, Lausanne, et TAVANNES WATCH Co. s. A.,
Tavannes (Suisse).

Pièce d'horlogerie avec palier amortisseur de chocs.

On connaît déjà des pièces d'horlogerie avec paliers amortisseurs de chocs, dans lesquelles le palier a l'une au moins de ses parties maintenue en place par un ressort monté sur la cage de la pièce d'horlogerie. Dans certaines de ces pièces, ce ressort a une position invariable déterminée, par exemple, au moyen de pieds et de vis, de sorte qu'il doit être démonté entièrement lorsqu'on veut découvrir le palier en vue de son démontage. Dans d'autres de ces pièces il a une forme en étoile et est monté élastiquement dans une pièce annulaire fixe entourant le palier; ses dimensions sont alors très réduites et il est très difficile de l'extraire de cette pièce annulaire sans qu'il s'échappe et se perde. Dans d'autres encore de ces pièces d'horlogerie, le ressort est découpé dans une raquette de réglage mobile autour de l'axe du palier; il faut alors démonter cette raquette pour avoir accès au palier, la rotation de celle-ci ne pouvant faire que le ressort découvrir le palier vu la communauté des axes.

La présente invention a pour objet une

pièce d'horlogerie avec palier amortisseur de chocs, dans laquelle une partie au moins du palier est maintenue en place par un ressort monté sur le bâti de la pièce d'horlogerie. Cette pièce d'horlogerie est caractérisée en ce que le ressort est monté sur le bâti par l'intermédiaire d'une articulation à frottement gras excentrée par rapport à l'axe du palier, dans le but qu'en déplaçant angulairement le ressort, on puisse découvrir le palier en vue de son démontage.

Le dessin annexé représente, à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'objet de l'invention.

Les fig. 1 et 2 en sont des vues partielles en plan différant par la position d'un organe.

La fig. 3 est une coupe suivant la ligne brisée III—III de la fig. 1, et la fig. 4 une coupe suivant IV—IV de cette fig. 1.

Un pont de balancier 1 présente une „goutte“ 1_b sur sa face inférieure, autour d'un trou 7 au travers duquel passe l'arbre 8 du balancier. A sa face supérieure, le pont 1 pré-

sente des tournages pratiqués concentriquement à l'axe du trou 7; l'un, central, est une creusure étagée sur le bord intérieur, légèrement arrondi, de laquelle repose, par une surface conique, un palier amortisseur de chocs amovible 10, l'autre tournage est une creusure annulaire qui reçoit une bague 18 guidant en rotation une raquette 4, maintenue axialement par un ressort 21 vissé sur le pont 1.

Le palier 10 est maintenu dans son logement par un ressort 14 pressant sur le contre-pivot 13 de ce palier. Ce ressort est monté sur le pont 1 par une articulation à frottement gras dont l'axe, parallèle à l'axe du palier, est situé à une distance suffisante de cet axe pour que le palier puisse être découvert pour certaines orientations de ce ressort, qui est constitué par une lame métallique mince.

Cette lame est rivée sur un corps décollé 15 qui présente un tourillon 16, lequel est fendu pour l'obtention d'un frottement gras par un écartement des deux parties de ce tourillon et forçage des deux parties ouvertes ou écartées dans un trou du pont 1, lequel est légèrement conique dans le sens qui convient à la retenue du pivot 16. Vers son extrémité libre, le ressort présente une tête 14_a par laquelle il appuie sur le contre-pivot 13; cette tête est percée d'un trou dont la distance à l'axe du pivot 16 est la même que la distance des axes du palier et du trou dans lequel est logé le pivot 16. Au delà de cette tête, le ressort présente en outre un prolongement 25 conformé de manière qu'on puisse le saisir aisément lorsqu'on veut écarter le ressort du palier pour démonter et nettoyer celui-ci ou lorsqu'on veut, au contraire, amener la tête 14_a sur le contre-pivot et centrer son trou d'après ce contre-pivot qui est bombé à sa sur-

face supérieure, de manière qu'il s'engage un peu dans le trou du ressort.

REVENDEICATION:

Pièce d'horlogerie avec palier amortisseur de chocs, dans laquelle une partie au moins du palier est maintenue en place par un ressort monté sur le bâti, caractérisée en ce que ledit ressort est monté sur le bâti par l'intermédiaire d'une articulation à frottement gras excentrée par rapport à l'axe du palier, dans le but qu'en déplaçant angulairement le ressort, on puisse découvrir le palier en vue de son démontage.

SOUS-REVENDEICATIONS:

- 1 Pièce d'horlogerie selon la revendication, caractérisée en ce que le ressort présente, vers son extrémité libre, une tête qui est évidée, de manière que la pièce du palier sur laquelle il agit soit engagée dans cette tête et détermine ainsi l'orientation du ressort 8 en position de travail.
- 2 Pièce d'horlogerie selon la sous-revendication 1, caractérisée en ce que le ressort présente, au delà de la tête évidée, une partie conformée pour qu'on puisse la saisir aisément, lorsqu'on veut écarter le ressort du palier.
- 3 Pièce d'horlogerie selon la revendication, caractérisée en ce que le ressort est constitué par une lame qui est rivée perpendiculairement à l'axe d'un corps décollé présentant un pivot fendu et ouvert pour son montage à frottement gras dans un trou pratiqué dans une pièce du bâti.

Henri COLOMB.

TAVANNES WATCH Co. S. A.

Mandataire: A. BUGNION, Genève.



